

Centre Communal d'Action Sociale

Où nous écrire ?

CCAS
Hôtel de Ville
13380 Plan de Cuques

Où nous trouver ?

CCAS
Allée Plein Sud Bât B4
13380 Plan de Cuques

Accueil de Public :

Du Lundi au Vendredi
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62
ccas@plandecuques.fr

TÉLÉ ASSISTANCE

La Téléalarme est un système d'assistance et d'intervention à domicile qui fonctionne 24h/24 et 7j/7. Un simple pression sur un bouton et le contact est établi automatiquement avec un interlocuteur qui vous écoute et déclenche, si besoin, une intervention adaptée.

Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques (Convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, intervention et installation par la société VITARIS)

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne résidant sur la commune, âgée de plus de 60 ans ou toute personne handicapée quel que soit l'âge.

Quelles conditions ?

Disposer d'une ligne téléphonique non restreinte.

Quel coût ?

Abonnement de 10 € par mois, soit 30 € par trimestre, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public. Possibilité de prise en charge par l'APA, allocation personnalisée à l'autonomie.

Quelle durée ?

Abonnement pour une durée d'un mois minimum. Le bénéficiaire peut, à tout moment, mettre fin à son abonnement, en restituant l'appareil de Téléassistance au CCAS.

Centre Communal d'Action Sociale

Où nous écrire ?

CCAS
Hôtel de Ville
13380 Plan de Cuques

Où nous trouver ?

CCAS
Allée Plein Sud Bât B4
13380 Plan de Cuques

Accueil de Public :

Du Lundi au Vendredi
8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30

Tél. 04 91 10 42 00 – Fax 04 91 05 30 62
ccas@plandecuques.fr

TÉLÉ ASSISTANCE

La Téléalarme est un système d'assistance et d'intervention à domicile qui fonctionne 24h/24 et 7j/7. Un simple pression sur un bouton et le contact est établi automatiquement avec un interlocuteur qui vous écoute et déclenche, si besoin, une intervention adaptée.

Où s'adresser ?

Au CCAS de Plan de Cuques (Convention avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, intervention et installation par la société VITARIS)

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne résidant sur la commune, âgée de plus de 60 ans ou toute personne handicapée quel que soit l'âge.

Quelles conditions ?

Disposer d'une ligne téléphonique non restreinte.

Quel coût ?

Abonnement de 10 € par mois, soit 30 € par trimestre, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public. Possibilité de prise en charge par l'APA, allocation personnalisée à l'autonomie.

Quelle durée ?

Abonnement pour une durée d'un mois minimum. Le bénéficiaire peut, à tout moment, mettre fin à son abonnement, en restituant l'appareil de Téléassistance au CCAS.

